

Sauveteur secouriste du travail

Dates

Sessions 2025
A déterminer en fonction
De la demande

Public

Salariés

Durée

14 heures

Modalités

Présentiel

Lieux : saint jean de Losne

Tarifs TTC

280 TTC euros / bénéficiaire

Contacts

CFC Référent :

VIDAL Sophie

Tel. 0628 48 05 04

Sophie.vidal@ac-dijon.fr

Catherine.Zwaryszczuk

Assistante de formation

Catherine.Zwaryszczuk @ac-dijon.fr

Organisme responsable de l'offre

GRETA 21

Lycée Hippolyte Fontaine

20 Bd Voltaire – BP 27528

21075 Dijon Cedex

agencecom.greta21@ac-dijon.fr

SIRET : 192 1000 188 00031

Enregistré sous le numéro 26 21

02477-21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

(Circ. n°2006-10 du 16.3.06 – BOT n°20016-4 du 30.4.06-)

Consultez les horaires d'accueil du public et le règlement intérieur des GRETA sur

www.bourgogne.greta.fr

Objectif(s)

Permettre au bénéficiaire d'acquérir les règles du sauvetage secourisme du travail
S'assurer que des personnes sont capables d'intervenir auprès des collègues en cas d'accident afin de garder en l'état la victime en se préservant et préservant les autres collègues

Contenu

Présentation aux salariés :

- 1/ Du rôle du Sauveteur Secouriste du Travail,
- 2/ De l'intérêt de la prévention des risques professionnels,
- 3/ Du programme

La protection :

Face à une situation d'accident, le SST doit être capable de :
Reconnaître sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,
De supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer,

L'examen, l'alerte :

Face à une situation d'accident, le SST doit être capable de :
Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
De faire alerter, ou d'alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise,

Le secours :

Face à une situation d'accident, le SST doit être capable d'effectuer la succession des gestes appropriés à l'état de la victime (saignements, étouffements, brûlures, sensations pénibles etc...)

Les situations inhérentes aux risques spécifiques :

- A la profession,
- A l'entreprise

Validation : Attestation délivrée par le GRETA 21 – Agréé par l'INRS

Le brevet SST a une validité de 2 ans. A l'issue une formation de maintien et actualisation des connaissances est nécessaire pour prolonger la validité.

Prérequis : Aucun

Profil des intervenants

Formateur agréé par l'INRS

Moyens pédagogiques

Alternance d'apport théorique et de mises en situation.

Modalités d'admission et de recrutement

Aucune